



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue à la salle Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale à Prévost, le lundi 8 décembre 2025 à 18 h. La présente séance s'est ouverte à 18 h.

Sont présents à cette séance les membres du conseil : M. Joey Leckman, M. Frédéric Lachance, Mme Audrey Paquette, M. Antoine Kingsbury, Mme Sara Dupras, M. Pierre Daigneault, tous formant quorum et siégeant sous la présidence de Paul Germain, maire.

Assistent également à cette séance, Mme Catherine Nadeau-Jobin, directrice générale par intérim, Mme Martine Rouette, directrice, Direction des communications et affaires publiques et Me Caroline Dion, greffière.

1.

1.1

26529-12-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Joey Leckman et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Il est mentionné qu'afin d'alléger la séance, à défaut de manifester son désaccord, il est présumé que tous les membres présents du Conseil municipal sont en accord avec les décisions prises à la présente assemblée.

1.2

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du Conseil municipal, conformément à la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19.

2.

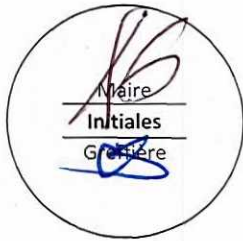
2.1

26530-12-25

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026

CONSIDÉRANT les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, RLRQ, c. C-19 qui prévoient que le Conseil municipal doit préparer et adopter le budget de la Ville pour l'exercice financier 2026 et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT que l'avis public exigé en vertu de la *Loi sur les cités et villes*,



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

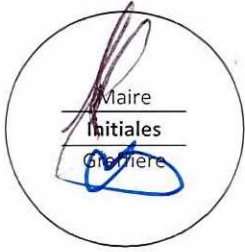
No de résolution

RLRQ, c. C-19 a été dûment publié en date du 28 novembre 2025;

Il est proposé M. Pierre Daigneault et résolu unanimement :

1. D'adopter, pour l'exercice financier 2026, un budget équilibré des recettes et dépenses 30 904 348 \$ réparti comme suit et qui sera transmis au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

<u>RECETTES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2026</u>
Taxe sur la valeur foncière	
1.0 Taux variés – Taux de base (Résidentiel)	15 588 870 \$
1.1 Taux variés – 3 à 5 logements	468 035 \$
1.2 Taux variés – 6 à 11 logements	88 190 \$
1.3 Taux variés – 12 logements et +	63 970 \$
1.4 Taux variés – Non résidentiel – Catégorie résiduelle	1 986 165 \$
1.5 Taux variés – Non résidentiel – Immeubles dont l'aire d'étage est supérieure à 2 600 m ²	1 313 500 \$
1.6 Taux variés – Terrains vagues desservis	138 685 \$
1.7 Taux variés – Immeubles industriels	200 500 \$
1.8 Taux variés – Immeubles agricoles	8 540 \$
1.9 Taux variés – Immeubles forestiers	5 610 \$
1.10 Surtaxe – Terrains vagues non desservis	44 190 \$
Règlements de secteurs (service de la dette)	998 258 \$
Tarification et compensation (eau, égouts, ordures)	3 020 590 \$
Compensation tenant lieu de taxes (affaires sociales, écoles primaires)	504 050 \$
Autres services rendus (loisirs, etc.)	500 985 \$
Autres recettes locales (permis, constructions, mutations, intérêts, etc.)	2 607 950 \$
Transfert conditionnel gouvernemental	2 138 210 \$
Appropriation à même les surplus et les réserves	1 228 050 \$
TOTAL DES RECETTES	30 904 348 \$
<u>DÉPENSES DU FONDS D'ADMINISTRATION</u>	<u>BUDGET 2026</u>
1. Administration générale (conseil, direction générale, trésorerie, greffe, ressources humaines, MRC)	4 280 230 \$
2. Sécurité publique (police, incendie, mesures d'urgence, sécurité routière)	4 621 603 \$



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

3. Transport routier (voirie, ingénierie, enlèvement de la neige, éclairage des rues, signalisation, transport en commun)	6 316 135 \$
4. Hygiène du milieu (aqueduc, égouts, matières résiduelles)	3 729 945 \$
5. Urbanisme et mise en valeur du territoire (permis, constructions, inspections, logement social)	876 431 \$
6. Environnement	862 390 \$
7. Loisirs et famille (centres communautaires, patinoires, piscines, espaces verts, parcs, animation, tennis, bibliothèque, subventions aux associations et politique familiale)	3 703 732 \$
8. Affectation et règlements d'emprunt (général et secteur)	6 513 882 \$
TOTAL DES DÉPENSES	30 904 348 \$

14.

14.1

QUESTIONS DU PUBLIC

Une période de questions s'est tenue, conformément au règlement de régie interne, et ce, de 18 h 35 à 18 h 38.

15.

15.1

PÉRIODE D'INTERVENTION DES CONSEILLERS

Les conseillers interviennent relativement à divers sujets.



Procès-verbal des délibérations du
Conseil de la Ville de Prévost

No de résolution

16.

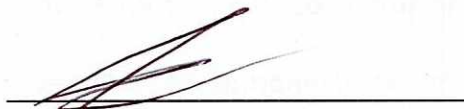
16.1

26531-12-25

LEVÉE DE LA SÉANCE


Il est proposé par Mme Sara Dupras et résolu unanimement que la présente séance soit et est levée à 18 h 38.

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions numéros 26529-12-25 à 26531-12-25 contenues dans ce procès-verbal.



Paul Germain, maire

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions numéros 26529-12-25 à 26531-12-25 consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Ville de Prévost à sa séance tenue le 8 décembre 2025.



Me Caroline Dion
Greffière